



→ **Quel comportement adopter en présence d'un objet abandonné ? :**

- Ne jamais toucher à cet objet

S'il s'agit d'un sac ou d'un colis ouvert: regarder à l'intérieur **sans le toucher**.

1) Si tout semble normal (ex : le sac contient des affaires de sports ou des commissions), cet objet n'est pas suspect. Dans ce cas, il convient de le déplacer vers un local où son propriétaire pourra le récupérer.

2) Si le contenu du sac vous semble suspect (ex : fils électriques, matériel électronique) : l'objet devient suspect (se reporter au point 4)

3) Prendre des photos avec un téléphone portable.

S'il vous est impossible de voir le contenu de l'objet abandonné : il faut alors considérer l'objet comme suspect et procéder à une enquête de proximité:

4) Enquête de proximité : interrogez les personnes se trouvant à proximité de l'objet en leur demandant si elles ont vu la personne ayant laissé l'objet. Exploiter les enregistrements vidéo, s'ils existent

Si le propriétaire de l'objet abandonné est identifié, il faut la retrouver et lui demander quel est le contenu de l'objet. Lui demander de l'ouvrir.

Cette phase ne doit pas durer plus d'une quinzaine de minutes.

5) S'il n'a pas été possible d'identifier le propriétaire de l'objet, il faut alors contacter les services de police ou de gendarmerie en composant le 17

6) Les services de police ou de gendarmerie vous indiqueront la marche à suivre et se déplaceront sur site et feront appel au service du déminage si besoin.

Remarque : Pendant toutes les phases de l'alerte et jusqu'à la fin l'intervention, la recherche de l'identité du propriétaire doit se poursuivre.

→ **Consignes à respecter en cas de véhicule suspect :**

Il est important de rappeler que les attentats commis au moyen d'un véhicule piégé se sont toujours révélés très meurtriers en raison de la grande quantité d'explosifs pouvant être mise en œuvre. Il est donc primordial d'appliquer les mesures suivantes:

- ✓ Ne pas s'approcher inutilement du véhicule, ne pas le déplacer, ni le secouer
- ✓ Ne pas tenter d'ouvrir une portière ou le coffre
- ✓ Ne pas utiliser, à proximité immédiate du véhicule suspect, des appareils émetteurs de radiocommunication
- ✓ prendre des photos du véhicule (téléphone portable)
- ✓ Établir un périmètre de sécurité d'un rayon minimal de 200 mètres abrité et interdire toute circulation autour du véhicule suspect
- ✓ Collecter les renseignements (afin de pouvoir informer les démineurs dès leur arrivée), tout en respectant les consignes de sécurité :
 - ✗ Depuis quand le véhicule est-il à cet endroit ?
 - ✗ Présence de témoins, de suspect ?
 - ✗ Identité du propriétaire et si possible le contacter,
 - ✗ s'agit-il d'un véhicule volé ou abandonné (passage aux fichiers informatisés)
 - ✗ Pendant toutes les phases de l'alerte et jusqu'à la fin l'intervention, la recherche de l'identité et les tentatives de prise de contact avec le propriétaire doivent se poursuivre.